

Audiences publiques du BAPE
Projet de mine d'or à ciel ouvert Canadian Malartic
de la corporation minière Osisko

Pour un développement responsable de nos ressources :
Non aux « méga » mines à ciel ouvert
Pour nous, nos régions et nos enfants

Mémoire présenté par la
coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!*
Partie I de II

14 avril 2009
Malartic, Abitibi-Témiscamingue, Québec

Avant-propos : *Pour que le Québec ait meilleure mine!*

La coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* a vu le jour au printemps 2008 et est aujourd'hui constituée de plus d'une douzaine d'organismes représentant plusieurs milliers de membres en Abitibi-Témiscamingue et au Québec. En Abitibi-Témiscamingue, l'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT), le Conseil central de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) pour l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, le Comité de vigilance de Malartic, le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) et le Forum de l'Institut des sciences de l'environnement (réseau Université du Québec¹) sont des membres actifs de la coalition. Outre ces membres, plusieurs individus, groupes, chercheurs et personnes-ressources d'horizons variés collaborent de façon ponctuelle auprès de la coalition.

La coalition est un organisme de « bonne foi » qui s'est donné pour mission de revoir la façon dont on encadre et développe le secteur minier au Québec, notamment dans le but de promouvoir de meilleures pratiques minières aux plans social et environnemental. Trois grands principes guident les actions de la coalition :

1. Promouvoir une industrie minière responsable qui intègre, dans les faits, une amélioration et une protection accrues de l'environnement et de la qualité de vie des milieux d'accueil.
2. Contribuer à la réflexion publique afin de prendre des décisions en toute connaissance de cause, et ce, autant pour les générations actuelles que futures.
3. Engager et maintenir un dialogue constructif avec l'ensemble des différents intervenants du secteur minier québécois, incluant l'industrie, les gouvernements, ainsi que les collectivités et les citoyens directement concernés.

La coalition n'existerait pas si ce n'était de la vitalité et de l'engagement de chacun de ses membres et des personnes ressources qui y contribuent. Les membres actuels de la coalition incluent :

- Action boréale Abitibi-Témiscamingue (ABAT)
- Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL)
- Coalition de l'ouest du Québec contre l'exploitation de l'uranium (COQEU)
- Comité de vigilance de Malartic
- Conseil central de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec
- Écojustice
- Forum de l'Institut des sciences de l'environnement (UQAM)
- MiningWatch Canada
- Mouvement Vert Mauricie
- Nature Québec
- Professionnels de la santé pour la survie mondiale
- Regroupement pour la surveillance du nucléaire
- Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
- Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP-Québec)

Position de la coalition²

Le présent mémoire représente la prise de position consensuelle des organismes membres de la coalition vis-à-vis du projet de mine d'or à ciel ouvert *Canadian Malartic* de la compagnie Osisko. Cette position commune vient s'ajouter et compléter celles déjà prises dans les mémoires individuels des différents organismes membres de la coalition. Après l'analyse détaillée du projet et de l'évaluation de ses conséquences potentielles tant pour la collectivité de Malartic, que pour l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec à court, moyen et long termes, les membres de la coalition posent les **10** grands constats et conclusions suivants :

1. **Précédent régional et provincial** : Considérant que la compagnie Osisko propose de réaliser la première « méga » mine à ciel ouvert de type « fort tonnage faible teneur » de l'histoire du Québec et que ce type de mines occasionne des répercussions environnementales et sociales beaucoup plus importantes que les mines conventionnelles souterraines³;
2. **Absence de réflexion publique éclairée** : Considérant que ce projet constituerait un important précédent en Abitibi-Témiscamingue et au Québec, et qu'on s'apprête à y donner suite tête baissée, sans véritable débat public et élargi concernant la place que devrait occuper ce type d'exploitation minière dans la région et dans notre société; qu'il n'y a pas eu, non plus, de véritable réflexion publique sur des développements économiques alternatifs, à moindre impacts et à valeur ajoutée, telles que la promotion du développement de mines en profondeur ou la 2^e et 3^e transformation des produits miniers⁴;
3. **Enjeux de production et de consommation responsables** : Considérant que les principales utilisations de l'or sont, en ordre d'importance, la fabrication de bijoux (80 à 85 %), l'achat de stocks d'or par des institutions financières (5 à 10 %) et la fabrication d'objets électroniques et d'autres produits industriels (5 à 10 %)⁵;
4. **Impacts négatifs sur l'économie régionale non considérés** : Considérant que la réalisation de ce projet et d'autres « méga » mines à ciel ouvert pourrait, dans les faits, nuire à l'économie régionale à moyen et à long termes, notamment a) en réduisant la qualité de vie globale de la région et la capacité d'y attirer de nouvelles populations et d'y retenir les jeunes qui cherchent désormais à participer à une économie véritablement viable et durable, b) en rendant la région davantage dépendante de l'industrie minière et des aléas des marchés mondiaux, court-circuitant du coup la créativité et l'innovation dans d'autres secteurs de l'économie régionale, tels que la 2^e et 3^e transformation des produits forestiers et miniers, la communication et les technologies multimédia, l'économie sociale, l'agriculture et l'alimentation, la culture et les arts, etc.⁶ et, également, c) en court-circuitant le créneau d'excellence et d'expertise pour le développement de mines souterraines en profondeur qui se développait en région depuis maintenant plusieurs années (Techno-mines souterraines, MISA, La Ronde, Lapa, etc.)⁷;
5. **Opportunités alternatives d'emplois miniers à proximité** : Considérant que la région de l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec ne comptent actuellement aucune « méga » mine à ciel ouvert de type « fort tonnage faible teneur », que l'économie minière de la région et du Québec ne semble pas en souffrir pour autant, et qu'il existe, maintenant ou à brève échéance, d'autres opportunités d'emplois miniers à proximité de Malartic, notamment pour les projets miniers souterrains La Ronde II,

Mémoire de la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!*

Lapa, Goldex, Westwood et Lac Herbin (plus de 1000 emplois miniers cumulatifs), tous situés dans un rayon approximatif de 30 à 50 km⁸;

6. **Absence de redevances pour Malartic et la région** : Considérant que plus de 40 % des bénéfices bruts du projet seraient redirigés vers des investisseurs, des travailleurs et des contractants externes à la région⁹, que le taux effectif de redevances pour la province serait de 4,2 % au lieu des 12 % prévus par la loi (68 M\$ au lieu de 194 M\$)¹⁰, et qu'à peine 0,2 % des bénéfices bruts resteraient à Malartic et dans la région sous forme de taxes municipales et du Fonds essor de Malartic (FEMO);
7. **Économie locale vulnérable** : Considérant que les enjeux de ce méga projet dépassent largement la ville de Malartic; que cette dernière est dans une situation financière précaire depuis quelques années, donc, de vulnérabilité et de dépendance vis-à-vis de la compagnie et du projet; que la ville n'a pas accès à des ressources financières adéquates, ni à des expertises indépendantes pour mieux appréhender le projet dans toute sa complexité; qu'on constate déjà que l'économie locale de Malartic est *fortement* (sinon *dangereusement*) en train de se réorienter vers une économie de type mono industrielle, sans « Plan B »¹¹, et sans vision claire pour l'avenir;
8. **Dépendance au prix de l'or** : Considérant que la viabilité économique du projet d'Osisko est fortement dépendante du prix de l'or sur les marchés mondiaux (étude de faisabilité, p.15-23), et qu'une baisse de 20 à 25 % du prix de base de 775 \$US/once rendrait le projet non économique ou très peu attrayant pour les investisseurs; que ce niveau du prix de l'or n'a été atteint au cours des 15 dernières années que depuis l'automne 2007¹²; que le prix moyen au cours des 30 dernières années est de l'ordre de 424 \$US¹³; qu'il est fort probable que le prix de l'or subira une baisse à court ou moyen terme¹⁴; et qu'en cas de fermeture ou d'interruption prématurée du projet, les conséquences économiques, sociales et environnementales seraient importantes étant donné l'échelle du projet, la proximité du milieu habité et la vulnérabilité économique de la collectivité¹⁵;
9. **Politiques et cadres réglementaires inadéquats** : Considérant que les cadres réglementaires actuels ne protègent pas suffisamment les citoyens et l'environnement; que toute mine est jugée « bonne » et dans « l'intérêt du public » selon les cadres actuels, symptôme d'un problème systémique évident¹⁶; qu'il apparaît évident à la lumière du cas présent qu'une compagnie minière peut procéder au déménagement du quart de la population d'une collectivité, avant même que le BAPE examine tous les aspects du projet et que les autorisations gouvernementales ne soient accordées¹⁷; que la *Loi sur les mines* confère des droits et des pouvoirs exorbitants aux entreprises et aux MRNF et qu'elle doit être réformée (comme l'a entamé l'Ontario) pour s'adapter aux réalités et aux valeurs du 21^e siècle; enfin,
10. **Graves lacunes dans la gestion actuelle des mines** : Considérant que le récent rapport de Vérificateur général révèle clairement de sérieux problèmes dans la gestion des mines au Québec, notamment un manque évident de vision à long terme et, surtout, un manque de rigueur dans le suivi et le contrôle des projets, des redevances et des garanties financières pour la restauration¹⁸.

Face à ces constats, la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* juge que ce projet de « méga » mine d'or à ciel ouvert - et le précédent qu'il créerait au Québec - est **inacceptable et irrecevable d'un point de vue de « développement durable »** qui intégrerait véritablement toutes les dimensions sociales, environnementales et économiques pour les générations actuelles et futures.

Malgré les efforts (certains diront « louables ») d'information et de communication de la compagnie Osisko, et malgré les bénéfices économiques qui seraient créés par ce projet à très court terme (surtout durant la phase de construction), la Coalition juge que les conséquences à moyen et à long termes associées à ce type de développement sont beaucoup trop importantes pour qu'on « les glisse sous le tapis » sans en débattre publiquement et largement afin de choisir, tous ensemble, quel type de développement minier nous souhaitons vraiment avoir en Abitibi-Témiscamingue et au Québec.

Des alternatives existent

Ouvrir grande la porte à ce type de mine à ciel ouvert qui n'existe pas encore au Québec serait, de l'avis de la Coalition, un sérieux préjudice au « développement durable », surtout qu'il existe d'autres alternatives à l'exploitation et la production de métaux précieux et usuels (or, argent, cuivre, zinc, nickel, etc.). Dans une lettre soumise aux élus et aux leaders de la région en novembre 2008, la Coalition proposait de faire de l'Abitibi-Témiscamingue un pôle d'excellence au niveau international pour le développement de mines de métaux précieux et usuels ayant un minimum d'impacts sur l'environnement et la santé et un maximum de retombées pour les communautés; centrale aux propositions avancées dans cette lettre était celle de favoriser le développement minier en profondeur plutôt qu'en surface¹⁹.

L'Abitibi-Témiscamingue est déjà un centre d'excellence pour le développement de mines souterraines et de grande profondeur (ex : créneau Techno-mines souterraines, MISA, mine La Ronde, Lapa, etc.), et pourrait accentuer ce créneau pour devenir un centre d'expertise international plutôt que de s'éparpiller dans des modèles moins durables. Les mines souterraines génèrent généralement plus d'emplois, plus longtemps²⁰ et offrent aussi l'avantage de méthodes de gestion des résidus miniers plus performantes au plan environnemental, tel que la désulfuration et le remblai sous terre des résidus les plus à risque pour l'environnement²¹.

Qu'on veuille maintenant l'admettre ou non, selon la coalition, le véritable avenir minier « durable » en Abitibi-Témiscamingue se trouve dans les mines souterraines de profondeur. Le camp minier de l'Abitibi est mature (80 ans d'exploitation), mais offre encore un excellent potentiel pour les mines en profondeur. Aller de l'avant avec l'exploitation de mines à ciel ouvert « géantes » (tel que proposé par la compagnie Osisko à peine depuis 2005 en Abitibi²²) ne remettrait qu'à plus tard le développement des mines souterraines de grandes profondeurs, en laissant malheureusement au passage de lourdes traces sur le territoire et les populations.

Ouvrir grande la porte aux mines à ciel ouvert d'envergure pour les métaux précieux et usuels constituerait une intensification (dans le temps et dans l'espace) du mode d'exploitation minière comparativement aux mines souterraines : plus d'énergie, plus de

produit chimique, plus de résidus miniers et plus d'eau par unité de métal produit et pour moins de bénéfices à long terme²³. Les entreprises y trouvent leurs profits en faisant des « économies d'échelle » et en accélérant la cadence de production (plus de « output » en moins de temps). Pour la Coalition, les mines à ciel ouvert d'envergure sont les « coupes à blanc excessives » du secteur forestier, les « sables bitumineux » de l'industrie du pétrole, et n'ont rien à voir avec la « révolution verte » dont l'industrie a pourtant besoin.

L'Abitibi-Témiscamingue (et le Québec) compte déjà dans son histoire une centaine de mines de métaux précieux et usuels, la très grande majorité souterraines²⁴. Jusqu'à tout récemment, plusieurs intervenants du secteur minier s'entendaient pour dire que l'exploitation souterraine en profondeur constituait l'avenir minier en région, et qu'il y avait dès lors un avantage à développer cette expertise dès maintenant pour pouvoir non seulement trouver et exploiter de nouveaux gisements, mais également pour développer et exporter notre savoir-faire à l'échelle internationale. Les mines La Ronde et Lapa, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Malartic, constituent de bons exemples²⁵.

La coalition est d'avis que c'est dans la lignée des mines en profondeur que le secteur minier québécois devrait continuer à développer son expertise, car, tôt ou tard, c'est en profondeur que nous devons aller puiser les ressources dont nous aurons besoin; ici, comme ailleurs. En développant cette expertise maintenant, notamment à l'aide d'incitatifs clés, nous pourrions nous assurer d'une position internationale très avantageuse à moyen terme et en faire un des « fleurons » de l'industrie québécoise et mondiale, tout en s'engageant clairement dans un type d'exploitation minière qui respecterait davantage l'ensemble des principes du développement durable.

Si l'on souhaite garder l'industrie minière comme secteur stratégique de notre économie régionale et provinciale, alors pourquoi ne favoriserait-on pas également la 2^e et 3^e transformation de nos ressources minérales ? Pourquoi ne pourrions-nous pas fabriquer nous-même des biens métalliques, nos propres bijoux, des bagues en or « éthiques » ou « équitables », où on pourrait lire sur l'étiquette : « or 100 % abitibien, récolté en profondeur par des travailleurs bien traités et transformé par des artisans de la région » ? Pourquoi éparpillerait-on nos efforts et nos (rares) ressources humaines spécialisées dans le secteur minier vers des modèles d'exploitation minière non viables pour la santé de nos régions et de notre environnement, alors que les mines en profondeur et la 2^e et 3^e transformation offrent encore un excellent potentiel ?

Enfin, le recyclage, la conservation de la ressource et la réduction de la consommation en métaux constituent également autant d'alternatives qu'il ne faut pas perdre de vue pour tendre vers un développement minier qui soit véritablement viable. Environ 40 à 45 % des métaux extraits chaque année servent au secteur des transports (automobiles, camions, trains, avions, bateaux, moto, VTT, etc.), 40 à 45 % à la construction d'infrastructures (immeubles, routes, conduits électriques, etc.) et le reste, 10 à 20 %, surtout à la fabrication d'appareils électroniques et d'autres objets de notre quotidien. Le secteur des transports représente sans doute la principale avenue de réduction possible de la consommation en métaux (ex : réduction du parc automobile et des infrastructures routières dans les grandes villes, accroissement du transport en commun, etc.). L'or, l'argent et le diamant sont « particuliers » en ce que 80 à 90 % sert à la fabrication de bijoux, 5 à 10 % aux institutions financières et 5 à 10 % à l'électronique ou

à d'autres utilisations industrielles. Plus de la moitié des mines de métaux au Québec sont des mines d'or...

La Coalition aimerait également attirer l'attention de la commission du BAPE sur le fait qu'il y a actuellement trois autres projets de mines à ciel ouvert de type « fort tonnage faible teneur » en Abitibi-Témiscamingue, dont un qui pourraient être 3 à 5 fois plus gros que celui proposé par Osisko²⁶.

Recommandations

En conclusion, et à la lumière des constats précédents, les organismes et les membres de la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* posent les trois recommandations suivantes à la commission du BAPE :

1. **Que la commission du BAPE demande au gouvernement du Québec de ne pas autoriser le projet d'Osisko, tant qu'une large consultation publique, juste et transparente n'a pas été menée dans le but de déterminer s'il est dans l'intérêt collectif d'aller de l'avant avec le développement possible de plusieurs « méga » mines à ciel ouvert²⁷ sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec. Ce débat pourrait prendre plusieurs formes : une commission d'enquête régionale, une évaluation générique du BAPE, ou tout simplement une tournée régionale ou provinciale présidée par une instance indépendante;**
2. **Que la commission du BAPE demande au gouvernement du Québec d'exiger de la compagnie Osisko qu'elle complète, à ses frais, le déménagement des résidences et la construction des nouvelles institutions publiques, ce qu'elle a déjà débuté à ses propres risques, sans attendre les autorisations du gouvernement, afin que les citoyens et la population de Malartic ne soient pas pénalisés par un refus éventuel du projet; cela implique également, de l'avis de la Coalition, d'exiger de la compagnie Osisko qu'une garantie financière de l'ordre de 40 M\$²⁸ soit immédiatement déposée en fiducie afin de s'assurer que l'ensemble des travaux de relocalisation soient complétés; cette garantie pourra être remboursée à la compagnie au fur et à mesure que les travaux avanceront;**
3. **Que la commission du BAPE demande au gouvernement du Québec d'exiger de la compagnie Osisko qu'un « fonds de compensation et de solidarité » de l'ordre de 15 à 20 M\$ soit immédiatement mis sur pied afin, encore une fois, de s'assurer que les citoyens et la population de Malartic ne soient pas pénalisés dans l'éventualité d'un refus du projet, et qu'ils puissent dès maintenant avoir « les moyens de leurs ambitions » pour réaliser le plan de diversification socioéconomique qu'ils envisagent pour leur collectivité à moyen et long termes; ce fonds aurait également pour fonction importante de libérer la ville de Malartic d'une situation de dépendance et de vulnérabilité financières vis-à-vis de la compagnie minière Osisko (une situation jugée inacceptable et *malsaine* par la coalition).**

ANNEXE 1

Statistiques comparatives entre le projet d'Osisko et d'autres mines de métaux précieux et usuels au Québec (et autres)

Tableau comparatif de la production annuelle des mines d'or du Québec

| | Mine d'or moyenne en 2007 | Mine d'or Troilus en 2007 | Ensemble des 12 mines d'or en 2007 | Mines proposée par Osisko |
|--|---------------------------|---------------------------|------------------------------------|-------------------------------|
| Production de résidus miniers pour une année (Tonne) | 1 100 000 | 6 000 000 | 13 200 000 | 20 000 000 18 X la moyenne |
| Production d'or (Tonne) | 2,5 | 4,5 | 30 | 14 à 18 7 X la moyenne |

Ces chiffres n'incluent pas les « stériles », qui doivent être ajoutés.

À moins d'avis contraire, l'ensemble de ces données sont principalement obtenus à partir du rapport du MRNF pour l'année 2007. Les données d'OSISKO proviennent du rapport technique R 43-101

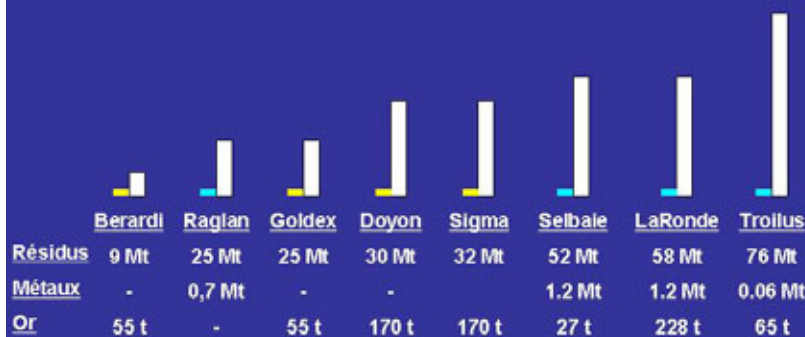
Résidus miniers de nos grandes mines d'or et de métaux (sans les stériles)

Quantités produites historiquement + quantités en réserve (en date de janvier 2009)

Taux de récupération utilisés: 90% pour tous les métaux, sauf pour l'or (86%) et le Zn (65%)

Prix moyen des métaux de 2005 à 2008 en dollars US (AMQ, 2008 et USGS 2009)

Sources principales: rapports annuels du MRNF (1986 à 2009: DV8616 à DV200901)



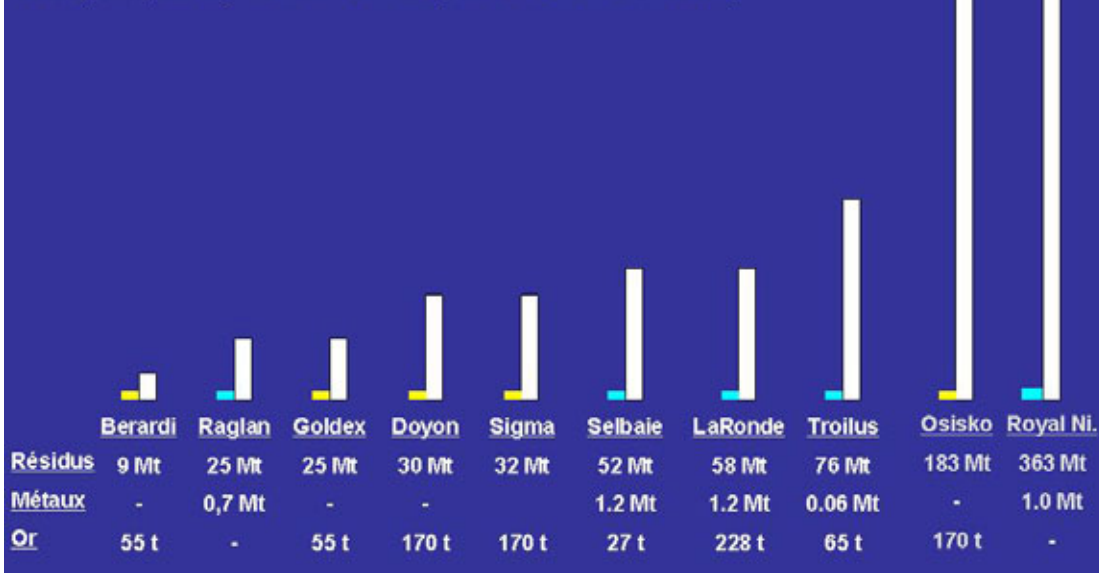
Résidus miniers de nos grandes mines d'or et de métaux (sans les stériles)

Quantités produites historiquement + quantités en réserve (en date de janvier 2009)

Taux de récupération utilisés: 90% pour tous les métaux, sauf pour l'or (86%) et le Zn (65%)

Prix moyen des métaux de 2005 à 2008 en dollars US (AMQ, 2008 et USGS 2009)

Sources principales: rapports annuels du MRNF (1986 à 2009: DV8616 à DV200901)



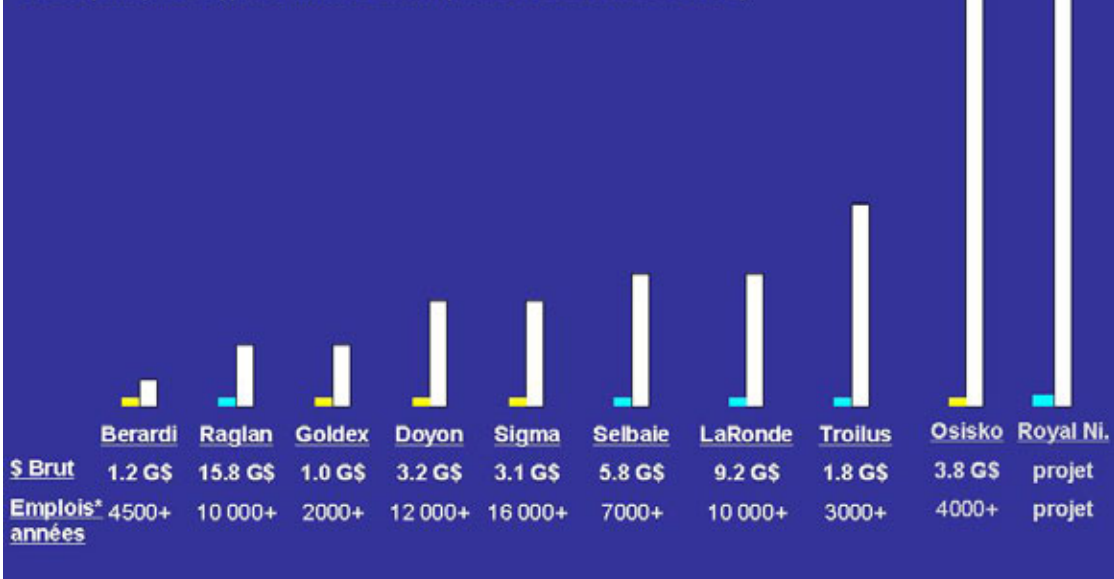
Résidus miniers de nos grandes mines d'or et de métaux (sans les stériles)

Quantités produites historiquement + quantités en réserve (en date de janvier 2009)

Taux de récupération utilisés: 90% pour tous les métaux, sauf pour l'or (86%) et le Zn (65%)

Prix moyen des métaux de 2005 à 2008 en dollars US (AMQ, 2008 et USGS 2009)

Sources principales: rapports annuels du MRNF (1986 à 2009: DV8616 à DV200901)



PROJET MINIER AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC D'OSISKO

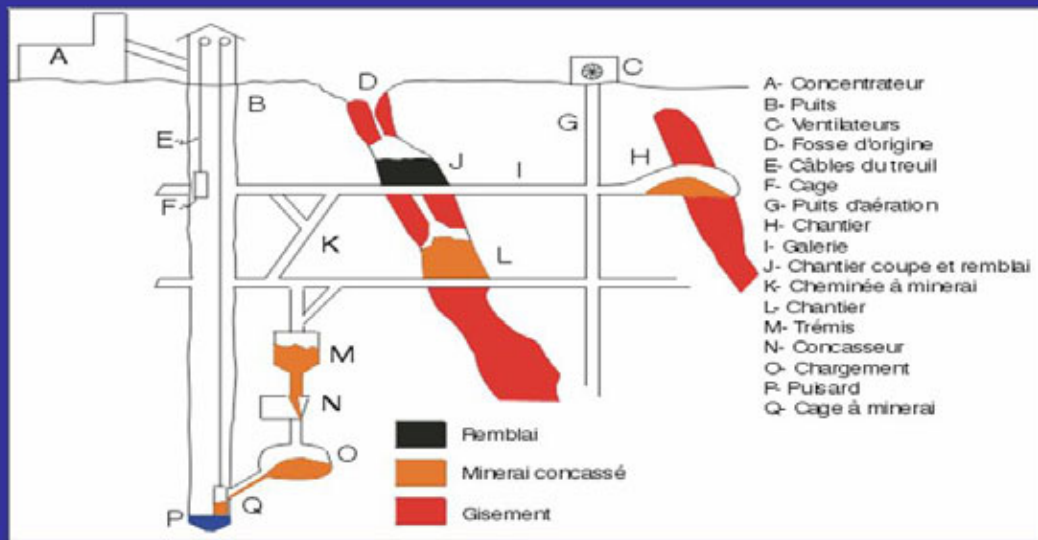


Source: http://www.osisko.com/pdfs/Avis_projet_Osisko.pdf



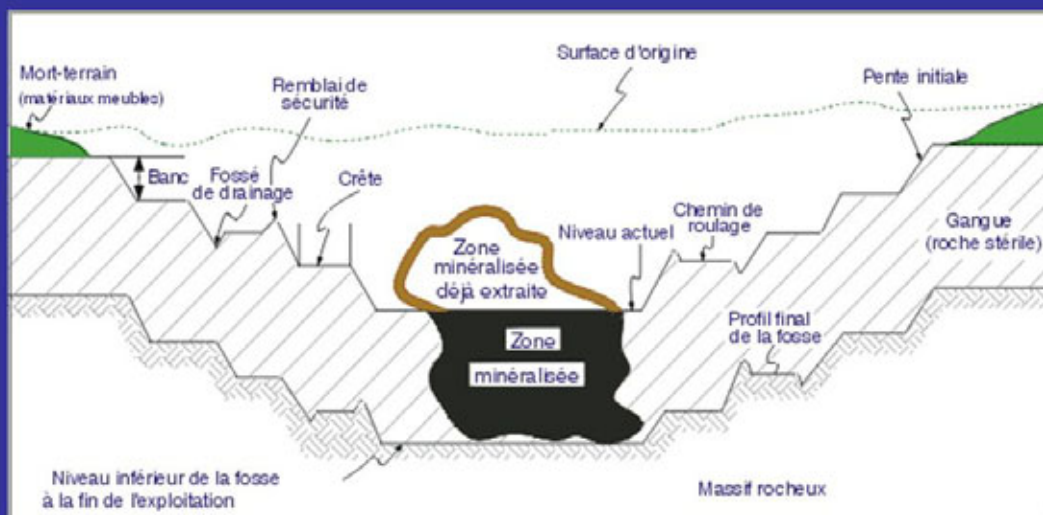
Mine à ciel ouvert *Dome Super Pit*, Timmins (Ont.), 35 millions de tonnes.
Les ressources d'Osisko à Malartic sont estimées à 180 millions de tonnes = 5 X plus.
(photo tirée d'une présentation d'Osisko, 4 mai 2006)

Mine souterraine



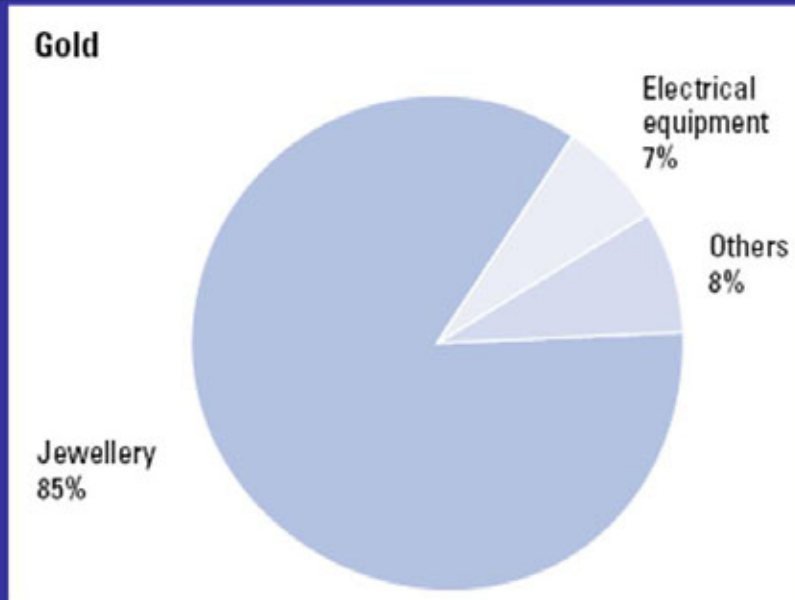
Tiré de Aubertin et al., 2002

Mine à ciel ouvert



Tiré de Aubertin et al., 2002

Utilisation de l'or



CRU International (2001) dans MMSD (2002 : 90). Cette tendance se maintient depuis quelques décennies, et encore confirmée récemment dans le rapport annuel du USGS (2009): "Estimated uses were jewellery and arts, 80%; electrical and electronics, 8%; dental and other [including bank reserves], 12%" (p.68)

Utilisation de l'or



<http://www.gold.org/jewellery/goldandyou>



http://www1.istockphoto.com/file_thumbnew_approve/200338/2/istockphoto_200338_wedding_rings.jpg



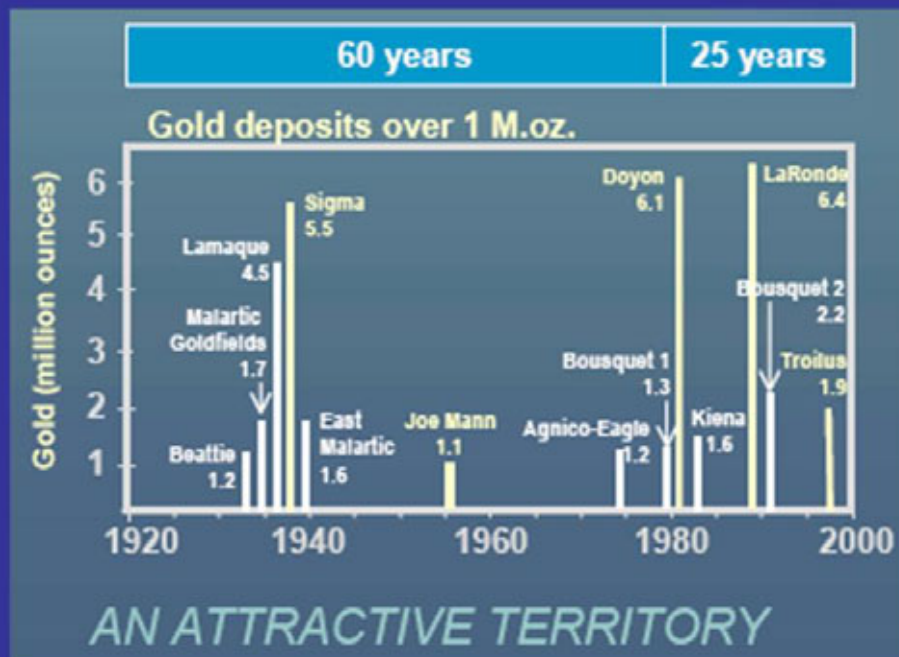
<http://www.princejewellery.com/wedding1.asp>

Utilisation de l'or



© Federal Reserve Bank of New York

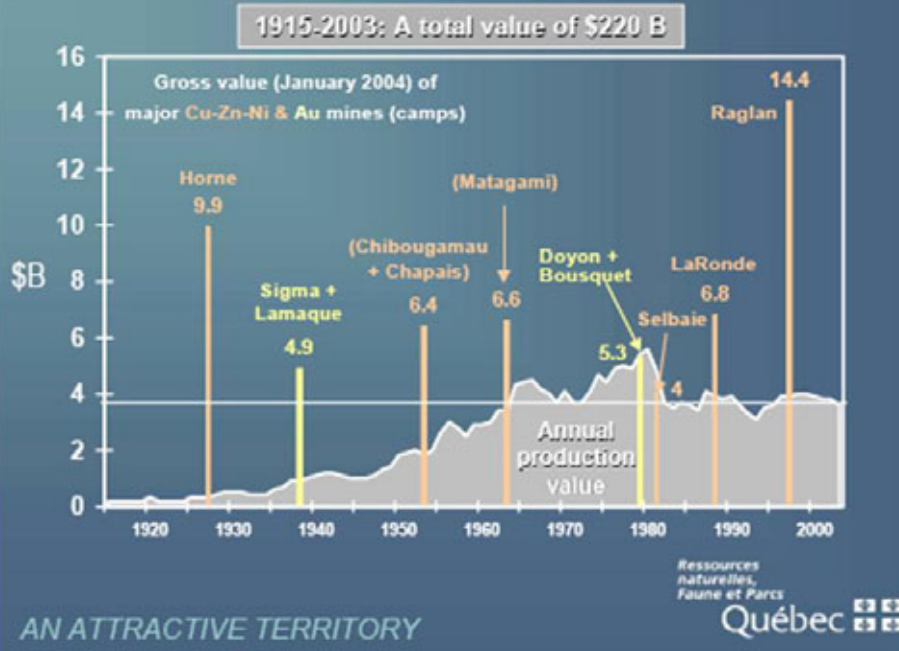
En 1997, la FRB de N.Y. comptait environ 8367 tonnes d'or, soit l'équivalent d'environ 135 milliards de dollars, au prix de 500 US\$ par once d'or (<http://www.finfacts.com/Private/currency/goldmarketprice.htm>). Le récent rapport du USGS (2009) rapporte que l'État américain détiendrait toujours 8140 tonnes d'or (p.68).



AN ATTRACTIVE TERRITORY

Estimé des quantités d'or pour quelques-uns des principaux gisements de métaux précieux et usuels du Québec. Le MRNF notait à juste titre que 6 de ces principaux gisements ont été découverts au cours des 25 dernières années (la grande majorité des mines souterraines), alors que les 7 autres ont été découverts au cours des 60 années précédentes. Autrement dit, le Québec présente encore un bon potentiel minier, notamment en profondeur. (MRNF, PDAC 2004, <http://www.mrn.gouv.qc.ca/english/publications/mines/PDAC2004.pdf>, consulté le 15 mai 2006)

2. A major past producer with world-class deposits



Estimé du MRNF la valeur brut (\$ 2004) générés par quelques-unes des principales mines du Québec. (MRNFP, PDAC 2004, <http://www.mrn.gouv.qc.ca/english/publications/mines/PDAC2004.pdf>, consulté le 15 mai 2006.)

Travaux d'exploration



ANNEXE 2

Lettre de la Coalition adressée récemment à la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉAT)

Mardi, 31 mars 2009

Jean-Pierre Charron

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue

170 avenue Principale, bureau 102

Rouyn-Noranda, Québec, J9X 4P7

Téléphone : 819.762.0774

Télécopieur : 819.797.0960

cr@conferenceregionale.ca

www.conferenceregionale.ca

Objet : Mines à ciel ouvert de grande envergure en région

Monsieur Charron,

Par la présente, la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* interpelle la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉAT) afin qu'elle entame, dans les plus brefs délais, une réflexion publique et élargie sur l'exploitation possible de plusieurs mines à ciel ouvert d'envergure en région et de ses conséquences pour le développement viable et durable de notre région à court, moyen et long terme.

Au moins quatre projets de mines à ciel ouvert de type « fort tonnage faible teneur » sont présentement visés en Abitibi-Témiscamingue : le projet de Royal Nickel à l'ouest d'Amos, le projet Joana de Mines Aurizons près de la côte Joanne le long de la 117, le projet Galloway de Ressources Vantex près de Arntfield et le projet d'Osisko en milieu habité à Malartic. Trois de ces projets sont en phase d'exploration avancée, dont le projet d'Osisko qui est présentement en audiences publiques devant le BAPE.

Dans une lettre adressée au BAPE le 9 mars dernier, la CRÉAT affirmait que « *D'entrée de jeu, la [CRÉAT] est une région minière et, qu'à ce titre, elle doit l'assumer. Par ailleurs, la Conférence régionale a aussi la responsabilité de soutenir la croissance d'un milieu de vie sain et stimulant, dans un contexte de développement durable, structurant et sécuritaire* ». C'est précisément dans l'optique d'assumer cette double responsabilité, soit celle d'encourager le développement minier, tout en assurant un développement viable et sain pour la région, que la coalition demande aux élus de mettre sur pied un forum régional portant sur la place des mines à ciel ouvert d'envergure pour l'avenir de la région, afin de bien en évaluer tous les tenants et aboutissants et de prendre des décisions éclairées dont nous ne regretterons pas les choix dans 10, 20 ou 30 ans.

Les conséquences potentielles de ce type de développement, tant sur les plans économique et social, qu'environnemental, nous apparaissent trop importantes pour les passer sous silence et en nous y avançant, tête baissée, au cas par cas, sans d'abord

Mémoire de la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!*

avoir une vue d'ensemble des enjeux en cause. La coalition invite entre autres les membres de la CRÉAT à se demander comment les mines à ciel ouvert de grande envergure cadrent avec les visions du Plan stratégique de développement 2007-2027 de la région, notamment celle d'établir « une région accueillante », où « l'appartenance et l'image du territoire » ont été identifiés comme des priorités centrales, de même que celles d'établir « une région saine et responsable, soucieuse de son milieu naturel » et d'une « région autonome, maîtresse de son destin et de son développement ».

Des questions fondamentales doivent être posées dans le cadre d'une réflexion publique et élargie. Est-ce que ce sont bel et bien les mines à ciel ouvert de grande envergure qui permettront d'accroître la qualité de vie de la région, d'y attirer des nouveaux venus dont elle a franchement besoin, et d'inciter les jeunes à y rester? N'y a-t-il pas des alternatives? Au plan socioéconomique, la région tente depuis plusieurs années de diversifier son économie, d'innover et d'y attirer une expertise variée; nous nous demandons si ce type de développement ne risque pas d'avoir l'effet inverse en rendant l'économie régionale encore davantage dépendante de l'industrie minière et des aléas des marchés mondiaux, court-circuitant du coup la créativité et l'innovation dans d'autres secteurs de l'économie régionale, tels que l'économie sociale, l'agriculture et l'alimentation, la 2^e et 3^e transformation des produits forestiers et miniers, la communication et les technologies multimédia, la culture et les arts, etc.

Au plan socioenvironnemental, quel territoire et quel héritage laisserons-nous à nos enfants? Dans un contexte de double crise économique et environnementale à l'échelle mondiale, et de promotion de modes de production et de consommation responsables, quel message envoie-t-on à nos enfants avec l'établissement de mines à ciel ouvert de grandes envergures, dont la viabilité économique repose sur des notions « d'économies d'échelle », de « production accélérée » de grands volumes de roches, et de l'utilisation massive d'eau, d'énergie et autres produits chimiques? Nous avons encore de la difficulté à bien gérer les conséquences des mines présentes et celles du passé, serons-nous en mesure de mieux gérer les conséquences de mines d'une toute autre dimension?

C'est donc face à ces questions que la coalition et ses organismes partenaires demandent à la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉAT) d'assumer son leadership et ses responsabilités afin qu'elle entame, dans les plus brefs délais, une réflexion publique et élargie sur l'exploitation possible des mines à ciel ouvert de grande envergure en Abitibi-Témiscamingue.

Merci de bien vouloir considérer cette demande,

Salutations distinguées,

Signataires

- Henri Jacob de l'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT)
- Jacques Saucier et Nicole Kirouac du Comité de vigilance de Malartic
- Donald Rheault du conseil central de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
- Philippe Marquis du Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue (REPAT)

Mémoire de la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!*

- Yvan Croteau du Regroupement québécois des groupes écologistes (RQGE)
- Ugo Lapointe du Forum de l'Institut des sciences de l'environnement
- L'ensemble des membres de la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!

La coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* a vu le jour au printemps 2008 et est aujourd'hui constituée de plus d'une douzaine d'organismes représentant plusieurs milliers de membres en région et au Québec. La coalition s'est donnée pour mission de revoir la façon dont on encadre et développe le secteur minier au Québec, dans le but de promouvoir de meilleures pratiques aux plans social et environnemental. La coalition juge essentiel d'engager et de maintenir un dialogue constructif avec les différents intervenants du secteur minier québécois, le gouvernement du Québec, de même qu'avec les communautés et les citoyens qui sont directement affectés.

Pour information :

- Henri Jacob, Action boréale Abitibi-Témiscamingue, 819-738-5261 ou 819-825-1466 #252, lereve@cablevision.qc.ca
- Ugo Lapointe, Forum de l'ISE, 514-708-0134, ugolapi@yahoo.com

Les membres actuels de la coalition : Action boréale Abitibi-Témiscamingue (ABAT) ▪ Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) ▪ Coalition de l'ouest du Québec contre l'exploitation de l'uranium (COQEU) ▪ Comité vigilance Malartic (projet minier Osisko) ▪ Conseil central de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec ▪ Écojustice ▪ Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM ▪ MiningWatch Canada ▪ Mouvement Vert Mauricie ▪ Nature Québec ▪ Professionnels de la santé pour la survie mondiale ▪ Regroupement pour la surveillance du nucléaire ▪ Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) ▪ Société pour la nature et les parcs du Canada - SNAP-Québec ▪ *Tous nouveaux membres sont les bienvenus.*

c.c.

- M. Pierre Corbeil, ministre régional
- M. François Gendron, député d'Abitibi-Ouest
- M. Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda/Témiscamingue

ANNEXE 3

Faits saillants du rapport du Vérificateur général du Québec

Vérificateur général du Québec, 2009. « Chapitre 2 : Interventions gouvernementales dans le secteur minier. Entité vérifiée : ministère des Ressources naturelles et de la Faune », *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009 : Tome II*, p. 2-1 à 2-40.

Interventions gouvernementales
dans le secteur minier

Faits saillants

- 2.1** Le Québec est reconnu pour son territoire riche en ressources minérales. Le nombre de titres d'exploration actifs atteignait en 2007 son sommet des 10 dernières années, ce qui s'est traduit par des investissements de 401 millions de dollars en dépenses d'exploration et de mise en valeur de gisements de minerai métallique. À cette même période également, la valeur de la production des métaux représentait un montant de 3,9 milliards de dollars, soit une hausse de 61 p. cent par rapport à 2005. À titre de fiduciaire de ce bien commun, l'État, par l'entremise du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), doit faire face à différents enjeux qui sont autant d'ordre économique que social et environnemental.
- 2.2** Nous avons vérifié dans quelle mesure le MRNF intègre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans la planification des interventions gouvernementales relatives au secteur minier afin d'en optimiser les retombées pour la société dans une perspective à long terme. De même, nous avons évalué si les mécanismes de contrôle mis en place par le MRNF permettent de minimiser les conséquences environnementales et, par le fait même, les risques que l'État doive prendre en charge de nouvelles obligations financières.
- 2.3** Nous nous sommes intéressés plus particulièrement à l'exploration et à l'exploitation des minéraux métalliques. Nos travaux se sont échelonnés principalement de janvier à septembre 2008.

Équipe:

Janique Lambert
Directrice de vérification
Serge Gagnon
Dick McCollough
Isabelle Savard
Carl Touzin
Christian Villeneuve
Nadia Zenadocchio

Planification des interventions gouvernementales

- 2.4** Dans un contexte d'augmentation importante de l'exploration minière au Québec, il est essentiel et fondamental que le MRNF planifie à long terme les interventions gouvernementales liées à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales. À cet égard, il était prévu qu'il élabore une première stratégie gouvernementale du secteur minier avant la fin de 2007. Une telle stratégie n'avait toujours pas été rendue publique au moment où nous avons terminé nos travaux.
- 2.5** Compte tenu de ce que nous avons constaté dans son mode de fonctionnement, nous avons des préoccupations quant à la capacité du MRNF à considérer, dans cette stratégie minérale, les principaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Nos constats sont notamment les suivants :
- Les analyses fiscales et économiques produites par le MRNF ne lui permettent pas d'établir de façon claire et objective si le Québec retire une compensation suffisante en contrepartie de l'exploitation de ses ressources naturelles. La question se pose notamment en ce qui concerne les droits miniers perçus par l'État. Pour la période allant de 2002 à 2008, 14 entreprises n'ont versé aucun droit minier alors qu'elles cumulaient des valeurs brutes de production annuelle de 4,2 milliards de dollars. Quant aux autres entreprises, elles ont versé pour la même période 259 millions de dollars, soit 1,5 p. cent de la valeur brute de production annuelle.
 - Au cours des dernières années, le MRNF a modifié ses façons de faire en ce qui concerne le recensement et l'analyse de l'information sur l'industrie minière. Par conséquent, il a cessé d'effectuer une étude systématique des statistiques et de rendre publics des renseignements sur cette industrie.

Tome II



2-3

- Quoique l'un des volets de la mission du MRNF porte sur la conservation des ressources, ce dernier ne s'est pas donné d'objectifs d'acquisition de connaissances en la matière.

Mécanismes de contrôle

- 2.6** Par le passé, de nombreux sites d'exploration et d'exploitation ont été abandonnés par leurs propriétaires. Ils sont maintenant à la charge de l'État qui devra engager pour les restaurer des sommes estimées à 264 millions de dollars au 31 mars 2008. Les résultats de nos travaux ont démontré que les interventions visant à s'assurer du respect des exigences légales par les compagnies minières aux différentes étapes de la vie d'une mine ne minimisent pas le risque que l'État doive supporter des coûts de restauration additionnels dans l'avenir. À partir de l'analyse d'un échantillon de 25 dossiers de sites miniers, nous avons relevé les éléments suivants :
- Pour 11 des 25 dossiers examinés, les délais prévus n'ont pas été respectés en ce qui concerne le dépôt ou la révision du plan.
 - L'appréciation du plan de réaménagement et de restauration et la décision qui en découlait ne concordaient pas toujours.
 - Les délais moyens entre le dépôt du plan et son approbation ont été de trois ans environ. Plus les délais sont longs, plus les versements de la garantie financière tardent, compte tenu du fait que ces derniers ne débutent qu'après l'approbation du plan.
 - La *Loi sur les mines* prévoit que le MRNF approuve le plan après consultation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Dans 10 dossiers, il a été approuvé malgré un avis du MDDEP non concluant, défavorable ou spécifiant des conditions, ou encore en l'absence d'un avis. Ces décisions du MRNF n'étaient pas suffisamment documentées pour permettre de comprendre ce qui les justifiait sans un avis favorable.
 - La garantie financière, censée couvrir 70 p. cent des coûts de restauration estimés, comporte des limites, compte tenu des modalités d'établissement et de versement des sommes. À titre illustratif, la garantie applicable aux dossiers vérifiés s'élevait à 109 millions de dollars alors que le coût total des travaux de restauration de l'ensemble de ces sites était de 352 millions en date du 31 mars 2007.
 - Le MRNF a fait peu de travail afin de suivre l'état des réserves indiqué dans le plan de réaménagement et de restauration bien que ce soit un des facteurs importants pour établir le calendrier des versements de la garantie financière.
 - Les versements de la garantie ne correspondaient pas toujours à l'échéancier établi par le MRNF, les retards pouvant dépasser deux ans. Dans certains cas, ils n'avaient tout simplement pas été faits. Au moment de notre vérification, le total de la garantie non versée pour deux dossiers vérifiés représentait environ 4,4 millions de dollars. Par ailleurs, les exigences de versement déterminées par le MRNF pour certains dossiers n'étaient pas conformes à la réglementation, ce qui a fait en sorte de reporter les versements de 16 millions de dollars.
 - Les activités d'inspection souffraient d'un sérieux manque d'organisation. Aucun rapport concernant de telles activités n'a pu être retracé dans 56 p. cent des dossiers analysés. Pour les autres, les inspections avaient été effectuées sans grille d'analyse et remontaient parfois à plus de deux ans.

- Dans la quasi-totalité des dossiers, nous n'avons retrouvé aucune trace de collaboration entre les inspecteurs du MRNF et ceux du MDDEP. Une telle collaboration s'avère incontournable si le gouvernement veut favoriser la cohérence de ses travaux et optimiser l'efficacité et l'efficacités des activités d'inspection.
- Parmi les trois dossiers vérifiés pour lesquels un certificat de libération avait été délivré à la suite de la réalisation des travaux de restauration, nous n'avons pas retracé d'analyse documentée permettant de voir que l'émission du certificat avait reposé sur les critères établis à cet égard. De plus, lorsqu'un tiers avait accepté d'assumer les obligations de restauration, le MRNF n'avait pas vérifié sa solvabilité.
- Les renseignements consignés dans les dossiers des sites miniers du MRNF ne permettaient pas d'avoir une image complète des interventions effectuées. Nous avons aussi noté un manque d'information de gestion et d'outils susceptibles d'aider le ministère à colliger des données sur l'évolution de la situation de l'ensemble des sites miniers.

Recommandations

- 2.7 Cette section regroupe les recommandations formulées dans notre rapport. Il est à noter que, à titre informatif, le numéro des paragraphes visés est donné entre parenthèses.
- (2.43) Nous avons recommandé au ministère :
- d'analyser les principaux coûts et bénéfices économiques, sociaux et environnementaux associés aux interventions gouvernementales afin d'aider les décideurs dans leur planification;
 - de réévaluer les droits miniers dans le but de s'assurer qu'ils sont suffisants pour compenser l'épuisement des ressources extraites.
- (2.51) Nous avons recommandé au ministère :
- de déterminer clairement l'information nécessaire à l'acquisition et au maintien des connaissances du secteur minier;
 - de développer des outils qui permettent de recueillir une information de gestion précise, à jour et susceptible de s'intégrer au processus décisionnel;
 - de rendre l'information disponible afin de faciliter, entre autres, la participation au processus décisionnel des personnes intéressées et leur engagement.
- (2.54) Nous avons recommandé au ministère d'acquérir une meilleure connaissance des moyens complémentaires à l'extraction des minerais afin d'en tenir compte dans le processus de planification des interventions gouvernementales.
- (2.60) Nous avons recommandé au ministère de mener à terme l'élaboration d'une stratégie minérale qui :
- tient compte de l'ensemble des principaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux recensés et respecte les principes de développement durable;
 - comporte des indicateurs de résultats significatifs, des cibles précises, des actions prioritaires et des échéances à respecter;
 - précise les responsabilités.

- (2.71) Nous avons recommandé au ministère :
- de se munir de mécanismes permettant de s'assurer du respect des exigences à l'égard du dépôt des plans de réaménagement et de restauration, et de leur révision;
 - de renforcer le processus d'autorisation des plans de réaménagement et de restauration, notamment d'effectuer les actions suivantes :
 - documenter adéquatement les raisons qui mènent à l'acceptation ou au refus d'un plan;
 - obtenir un avis favorable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs avant d'approuver un plan ou documenter les motifs d'agir en l'absence d'un tel avis;
 - déterminer un délai raisonnable pour l'approbation des plans.
- (2.84) Nous avons recommandé au ministère :
- de réévaluer la suffisance de la garantie actuellement exigée afin de protéger adéquatement l'État contre le risque de devoir supporter des coûts additionnels de restauration dans l'avenir;
 - de se doter de moyens de contrôle permettant d'apprécier la plausibilité de l'état des réserves divulgué dans le plan de réaménagement et de restauration déposé par les compagnies minières;
 - d'améliorer le processus de suivi des versements de la garantie par les compagnies afin de s'assurer du respect de la réglementation.
- (2.91) Nous avons recommandé au ministère :
- de planifier les activités d'inspection en fonction des risques potentiels de chacun des sites afin de déterminer une fréquence optimale des sites à visiter;
 - d'encadrer la réalisation des activités d'inspection, notamment à l'égard des aspects suivants :
 - la portée et l'étendue des travaux;
 - la documentation du résultat des inspections et des décisions qui en découlent;
 - le suivi des lacunes décelées;
 - d'établir, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les informations qu'il serait pertinent de partager quant à leurs travaux d'inspection respectifs.
- (2.97) Nous avons recommandé au ministère :
- de documenter la décision de délivrer un certificat de libération sur la base des quatre critères établis pour considérer que l'état des lieux est satisfaisant;
 - de s'assurer d'obtenir un avis favorable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs avant de délivrer un certificat de libération ou de documenter les motifs d'agir en l'absence d'un tel avis;
 - de porter une attention particulière à la situation financière de l'acquéreur, dans les cas où la responsabilité environnementale est transférée à un tiers, afin de s'assurer que celui-ci a la capacité de satisfaire aux obligations liées à la restauration.

ANNEXE 4

Lettre de la coalition soumise aux élus et aux leaders de la région de l'Abitibi-Témiscamingue en novembre 2008

Rouyn-Noranda, le 12 novembre 2008

*AUX ÉLUS ET LEADERS DE LA RÉGION
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, QUÉBEC*

Objet : Faire de l'Abitibi-Témiscamingue une région modèle à l'échelle internationale pour un développement minier « durable, viable et équitable »

Madame, Monsieur,

La coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* invite les élus et les leaders régionaux à faire de l'Abitibi-Témiscamingue un pôle d'excellence au niveau international pour le développement de mines ayant un minimum d'impacts sur l'environnement et la santé et un maximum de retombées pour les communautés.

Pour ce faire, nous croyons que l'Abitibi-Témiscamingue devrait faire des choix nets et innovateurs, tels que le développement minier en profondeur plutôt qu'en surface, la restauration complète des sites miniers (à 100 % garantie par le promoteur), la cohabitation avec les aires protégées et les autres utilisateurs du territoire, ainsi que la signature d'ententes de développement durable qui permettrait à la région de se relever aux lendemains de booms miniers. Les représentants de la coalition ont fait cette proposition suite au Symposium 2008 sur l'environnement et les mines qui se tenait à Rouyn-Noranda les 2, 3 et 4 novembre derniers. Nous vous invitons à consulter le document ci-joint pour plus d'information concernant la proposition avancée.

La coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* est prête à collaborer à cet ambitieux projet mais elle considère que sa réalisation doit émaner avant tout du milieu. La présente lettre a été acheminée aux forces vives de la région, et la coalition espère que des leaders et des organismes largement représentatifs du milieu se proposeront pour porter le projet.

Nous sommes convaincus que jouer la carte de l'excellence et des plus hauts standards en matière de développement minier, de protection de l'environnement, de partage du territoire et de retombées pour les communautés serait profitable à la région à court, moyen et long terme.

N'hésitez pas à communiquer avec un de nos représentants ci-dessous pour toute information complémentaire.

Sincères salutations,

Action boréale Abitibi-Témiscamingue
Henri Jacob, 819.762.4769, info@actionboreale.org

Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM
Ugo Lapointe, 514.708.0134, ugolapi@yahoo.com

Nature Québec
Christian Simard, 418.648.2104, christian.simard@naturequebec.org

Mémoire de la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!*

**FAIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE UNE RÉGION MODÈLE
À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE
POUR UN DÉVELOPPEMENT MINIER « DURABLE, VIABLE ET ÉQUITABLE »**

Une proposition des membres de la coalition
Pour que le Québec ait meilleure mine!

Novembre 2008

Mines souterraines pour des impacts réduits

L'Abitibi-Témiscamingue est déjà un centre d'excellence pour le développement de mines souterraines et de grande profondeur (ex : MISA, mine La Ronde, Lapa, etc.), et pourrait accentuer ce créneau pour devenir un centre d'expertise international plutôt que d'éparpiller la recherche dans des modèles moins durables.

Pour espérer devenir une région modèle au niveau des mines à l'échelle mondiale, l'Abitibi-Témiscamingue devra faire des choix courageux comme celui de remettre en question le développement de mines à ciel ouvert dites de « fort tonnage faible teneur ». Le projet d'Osisko à Malartic en est un exemple.

Ce type de développement génère généralement un passif environnemental beaucoup plus important que les mines souterraines. À titre d'exemple, les mines La Ronde, Casa Bérardi et Raglan ont produit en 2007 moins de 5 tonnes de résidus miniers par tranche de 1000 \$ de revenu brut généré, alors que les mines à ciel ouvert Troilus et Sigma-Lamaque ont produit plus de 30 tonnes de résidus pour une même unité de valeur générée. Le projet d'Osisko produirait plus de 65 tonnes de résidus par 1000 \$ généré. Somme toute, le projet à faible teneur d'Osisko produirait à lui seul au moins 3 fois plus de résidus miniers que l'ensemble des mines de la région¹, en plus de laisser derrière elle une immense fosse à ciel ouvert. Ces quantités n'incluent pas les « stériles » que l'on doit considérer en sus.

Les mines souterraines offrent aussi l'avantage de pouvoir mettre en pratique des méthodes de gestion de résidus miniers beaucoup plus performantes au plan environnemental, tel que le remblai sous terre des résidus les plus à risques pour l'environnement.

Restauration complète et naturalisation des sites miniers après exploitation

Pour que le Québec ait meilleure mine ! propose également la restauration complète, financée à 100 % par le promoteur, et la naturalisation des sites miniers après exploitation. Actuellement, les fonds de restauration prévus par la *Loi sur les mines* ne couvrent que 70 % des coûts et les modes de versement comportent des risques si le projet est abandonné prématurément (ex : Century Mining / Sigma Lamaque). Il existe pratiquement un consensus dans le milieu pour en arriver là; l'Abitibi-Témiscamingue pourrait agir comme leader et l'exiger pour tous ses projets.

Pour devenir une région modèle, l'Abitibi-Témiscamingue doit également régler, une fois pour toutes, le passif environnemental des sites miniers abandonnés et non restaurés, évalué à plus de 200 M\$ au Québec. L'Abitibi-Témiscamingue compte 70 à 80 % des aires

¹ Ou au moins 2 fois plus que l'ensemble des 16 mines en opération en 2007 dans le secteur Abitibi-Témiscamingue / Matagami / Chibougamau.

d'accumulation de résidus miniers abandonnés au Québec. Il faut rappeler que plusieurs de ces sites continuent de polluer l'environnement et les cours d'eau de la région, constituant potentiellement une infraction au sens de la loi fédérale sur les pêches et océans.

La coalition est d'avis que ce n'est pas aux populations de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec d'éponger à elles seules cette dette environnementale. Les entreprises minières doivent également y contribuer, elles qui ont connu au Québec des hausses phénoménales de près de 70 % de leurs revenus entre 2002 et 2007. La ministre des Finances a inscrit un passif environnemental de 203 M\$ dans le budget 2007-2008 pour accomplir cette tâche au cours des 10 prochaines années. 203 M\$ ne représentent que 0,5 % des revenus brut des entreprises, estimés à 40 milliards \$ durant cette période.

La région connaît déjà des atouts et un élan exceptionnel au niveau du développement des compétences et des connaissances dans la restauration des sites miniers abandonnés (UQAT/Polytechnique, URSTM, MISA, etc.). Attaquer de front et tenter de régler une fois pour toutes ce problème environnemental avec le financement nécessaire et des méthodes éprouvées et/ou innovatrices permettrait de renforcer ce créneau d'excellence et d'en faire un pôle économique d'importance pour la région, avec une expertise exportable mondialement pour les prochaines décennies.

Les aires protégées et autres utilisateurs du territoire

Un développement minier harmonieux signifie également de prendre en compte les autres utilisateurs du territoire. Le seul fait de détenir un titre minier sur un territoire ne devrait plus exclure d'office ce territoire d'un futur réseau d'aires protégées ou d'une autre utilisation valorisée par les communautés et les populations concernées.

De même, les activités d'exploration minière devraient minimiser leur empreinte sur le territoire, en utilisant, par exemple, les chemins déjà existants et en consultant les populations et les instances régionales concernées pour minimiser les impacts.

L'Abitibi-Témiscamingue pourrait agir à titre de leader à cet égard et proposer une modification de la *Loi sur les mines* afin de permettre une meilleure harmonisation des activités minières dans la région. Il existe d'autres modèles juridiques desquels pourraient s'inspirer la région et le Québec.

Participation, examen public et ententes avec les communautés

La coalition considère également que l'Abitibi-Témiscamingue devrait promouvoir la participation citoyenne et l'examen public des projets miniers, permettant à la fois une plus grande transparence des processus et une amélioration potentielle du design des projets miniers proposés.

Cela implique de réviser à la baisse le seuil minimal de 7000 tonnes/jour puisque celui-ci ne déclenche que très rarement le processus de révision publique. Aucune des mines présentement en exploitation en région n'a fait l'objet d'une étude publique des impacts sur l'environnement et le milieu humain, réduisant dès lors la possibilité pour la région de s'assurer de minimiser les impacts et de maximiser les bénéfices.

Le respect des droits des citoyens et des communautés doit également être renforcé. La coalition trouve anormal, par exemple, que le déménagement de résidences soit débuté à Malartic avant même que l'étude d'impact et les audiences publiques soient complétées, que les permis soient octroyés et que le financement global du projet soit même assuré et garanti.

Enfin, l'Abitibi-Témiscamingue pourrait marquer un jalon d'importance dans l'harmonisation sociale et environnementale des projets miniers en demandant la signature d'ententes de « développement durable » avec les communautés et/ou instances régionales appropriées. Ces ententes viseraient autant la protection environnementale et le développement socio-économique que la maximisation, à long terme, des bénéfices pour la région et les communautés, permettant du même souffle de mieux faire face aux creux des cycles miniers.

Solidarité régionale pour une vision commune

Faire de l'Abitibi-Témiscamingue une région modèle à l'échelle internationale pour un développement minier « viable » ne peut se réaliser sans l'appui et la volonté de l'ensemble des leaders locaux et régionaux. Les idées exposées précédemment méritent d'être approfondies et débattues de façon plus élargie et ont peu de valeur si elles ne sont pas appuyées et récupérées par les leaders locaux et régionaux, tels que les élus, les groupes de travailleurs, les organismes sociaux et environnementaux, le milieu d'affaire, les organismes de recherche, les groupes autochtones, etc.

La coalition est d'avis que plusieurs des ingrédients sont déjà en place en région et au Québec pour atteindre une telle vision et tendre vers un secteur minier qui concilie autant les dimensions sociales, environnementales et économiques, pour un véritable développement viable.

Le secteur minier a connu une grande révolution au cours du siècle dernier : celle de l'amélioration impressionnante des conditions de travail des travailleurs, autant sur le plan salarial (depuis les années 1960-1970), que sur le plan de la santé et sécurité au travail (depuis les années 1980-1990). Au milieu des années 1990, le secteur minier est entré dans une deuxième révolution, celle environnementale, notamment face à l'exigence gouvernementale de restaurer les sites miniers. Mais cette seconde révolution n'est pas encore achevée et il faut maintenant l'étendre à davantage que la seule question de la gestion des résidus miniers; il faut l'élargir pour inclure les dimensions sociales et environnementales des milieux dans lesquels s'implantent les projets miniers. Autrement dit, il faut maintenant faire l'adéquation entre les mines et le « développement durable » de nos communautés. Cette étape ne peut se faire sans la volonté et l'engagement de tous.

La coalition *Pour que le Québec est meilleure mine!* est prête à collaborer à cet ambitieux projet, mais elle considère que sa réalisation doit émaner avant tout du milieu. Nous sommes convaincus que jouer la carte de l'excellence et des plus hauts standards en matière de développement minier, de protection de l'environnement, de partage du territoire et de retombées pour les communautés serait profitable à la région à court, moyen et long terme.

Il ne faut plus avoir le réflexe de dissocier « environnement », « milieu social » et « économie » : il faut plutôt faire des choix éclairés en combinant les trois et en visant l'amélioration globale de la qualité de vie de notre milieu.

La coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* a vu le jour au printemps 2008 et est aujourd'hui constituée d'une douzaine d'organismes représentant plusieurs milliers de membres au Québec. En Abitibi-Témiscamingue, l'Action boréale (ABAT), le Comité vigilance de Malartic, ainsi que des représentants du RQGE et du Forum de l'Institut des sciences de l'environnement (réseau UQ) sont des membres actifs de la coalition. Outre ces membres actifs, plusieurs individus, groupes, chercheurs et professionnels d'horizons

variés collaborent de façon ponctuelle auprès de la coalition. D'autres organismes peuvent se joindre en tout temps à la coalition si les enjeux sociaux et environnementaux qui entourent le développement minier leur tiennent à coeur.

La coalition est un organisme « de bonne foi » qui s'est donnée pour mission de revoir la façon dont on encadre et développe le secteur minier au Québec dans le but de mieux harmoniser ses activités avec le milieu et de promouvoir de meilleures pratiques aux plans social et environnemental. Pour atteindre ces objectifs, la coalition juge essentiel de pouvoir engager et maintenir un dialogue constructif avec les différents intervenants du secteur minier québécois, le gouvernement du Québec, de même que les communautés et les citoyens qui en sont directement affectés.

ANNEXE 5

Communiqués de presse de la coalition en lien avec des problématiques soulevées par le projet d'Osisko à Malartic

Communiqués disponibles sur Internet (ordre chronologique inversé) :

http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Energie_climat/CO09-04-03_Mines.pdf

http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Aires_protegees/CO09-03-27_Osisko.pdf

http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Aires_protegees/CO09-03-24_Osisko.pdf

http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Energie_climat/CO09-02-26_Osisko.pdf

http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Energie_climat/CO09-02-05_Osisko.pdf

http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Energie_climat/CO08-11-04_mines.pdf

http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Energie_climat/CO08-09-17_Osisko.pdf

http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Energie_climat/CO08-07-07_SitesMiniers.pdf

http://www.naturequebec.org/ressources/fichiers/Aires_protegees/CO08-04-28_Coalition.pdf

ANNEXE 6

Autres projets de mines à ciel ouvert envisagés en région

1. Le projet de Royal-Nickel à 25km à l'ouest d'Amos : plus de 600 millions de tonnes de ressources estimées, avec une teneur moyenne de 0.30% en nickel²⁹; à titre comparatif, le projet d'Osisko propose d'extraire environ 190 millions de tonnes de ressources à très faible teneur (0,0001% or).
2. Le projet Joana de Mines Aurizons à 20km à l'est de Rouyn-Noranda le long de la 117 : plus de 60 millions de tonnes de ressources estimées à faible teneur (-0,0001% or). Ce projet est près d'une aire protégée et d'un esker important en région³⁰.
3. Le projet Galloway de Vantex à 30km à l'ouest de Rouyn-Noranda : est toujours en phase préliminaire, mais vise un gisement du type de celui d'Osisko à Malartic : « ...*Vantex Ltée se positionne... dans un environnement géologique favorable offrant un excellent potentiel pour le développement de gîtes aurifères à ciel ouvert à gros tonnages tel que Mines Osisko (Canadian Malartic) ou Mines Aurizon (Projet Joanna) en Abitibi »*³¹

Références et annotations

¹ Surtout de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

² La deuxième partie de ce mémoire devrait être déposée d'ici le 23 avril.

³ La compagnie Osisko souhaite excaver en 9,1 ans une mine d'or à ciel ouvert de type « fort tonnage faible teneur » en soutirant près de 525 millions de tonnes de roche à une teneur effective de 0,00003 % d'or récupérable (168 tonnes); chaque jour, 25 millions de litres d'eau (deux fois la consommation quotidienne de la ville de Rouyn-Noranda de 39 000 habitants), 11 tonnes de cyanure et 30 autres tonnes de produits chimiques variés seront nécessaires, en plus de quantités importantes d'énergie et de carburants. Une fois les opérations terminées, seront laissés derrière pour les générations futures près de 800 ha de territoire affectés, dont une montagne de roches « stériles » de 100 m de haut, un réservoir endigué de 2 km de long, ainsi qu'une plaine de résidus miniers s'étendant sur près de 2,5 km. Le principal scénario de restauration de la fosse envisagé pour le moment est celui d'envoyer la fosse en pompant pendant 24 ans l'eau du bassin de polissage (ou réservoir), et les récentes réponses des différents intervenants dans le cadre des audiences publiques semblent indiquer qu'il ne sera pas possible de créer un lac vivant avec cette fosse. (Pour un aperçu comparatif du gisement d'Osisko avec d'autres gisements d'or et de métaux usuels au Québec, voir entre autres l'annexe 1).

⁴ La Coalition a d'ailleurs adressé récemment une lettre à la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue à cet effet (voir l'annexe 2).

⁵ CRU International (2001) dans MMSD (2002 : 90) et USGS (2009 : 68). Voir entre autres l'annexe 1.

⁶ Les recherches et les publications de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue dressent un bon portrait de la région, de son économie et de ses tendances.

⁷ Voir ci-dessous dans le corps du texte du mémoire pour une explication plus détaillée de la perspective de la coalition concernant ce créneau et le potentiel qu'il offre pour la région. Par ailleurs, il est important de noter ici que le secteur minier connaît une pénurie importante d'employés spécialisés dans ce domaine et que cette pénurie augmentera probablement au cours des prochaines années, notamment avec l'ouverture de nouveaux projets miniers et le départ à la retraite de plusieurs mineurs. La main-d'oeuvre se faisant déjà rare, il ne faut donc pas *sous-estimer* l'impact que pourrait avoir l'ouverture de « méga » mines à ciel ouvert en « drainant » peu à peu la main-d'oeuvre déjà présente et spécialisée en extraction souterraine vers ce nouveau type d'exploitation, occasionnant dès lors des conséquences négatives supplémentaires pour les entreprises et les centres de recherche qui tentent de développer le créneau des mines souterraines en profondeur.

Il ne faut pas non plus *surestimer* la capacité des « méga » mines à ciel ouvert d'accueillir de nouveaux travailleurs provenant d'autres secteurs économiques telle que la foresterie. La plupart des emplois miniers requièrent normalement un minimum de formation professionnelle dont les programmes varient de 6 à 15 mois, ou plus, dépendamment du degré de spécialisation. De plus, les emplois « d'entrée » (ou quasi d'entrée), tels que la conduite de camion, l'opération de machinerie lourde ou l'assistance au forage sont relativement peu nombreux. À titre d'exemple, le projet minier Osisko prévoit une flotte de 12 à 22 camions, selon deux quarts de travail par jour, donc théoriquement de 24 à 44 emplois (moins de 8 % des emplois directs). Considérant que peut-être le quart de ces emplois pourraient être occupés par des travailleurs « recyclés » de d'autres secteurs économiques en crise, cela représenterait à peine de 6 à 11 employés.

⁸ Comme l'indique elle-même la compagnie Osisko dans la documentation consultée, la main-d'oeuvre de la région est fortement mobile, voyageant fréquemment d'une ville à l'autre, sur des distances quotidiennes pouvant atteindre 100 à 200 km; Malartic est relativement bien

situé en région, au carrefour entre Val d'Or, Rouyn-Noranda et Amos, les trois principales villes de la région.

⁹ Sans compter les quelques 25 % de taxes destinés aux deux paliers de gouvernement; le reste, environ 35 %, serait essentiellement consacré aux diverses dépenses opérationnelles du projet, l'achat d'équipements, les frais de services de toutes sortes et le salaire des travailleurs et contractants régionaux (Étude de faisabilité économique, décembre 2008 : chapitre 15; présentations de messieurs Coates et Denis lors des audiences publiques du 12 mars).

¹⁰ Selon le scénario économique de base (775 \$US/once) utilisé dans l'étude de faisabilité d'Osisko de décembre 2008 (chapitre 15, p.15-8).

¹¹ Cette citation réfère entre autres à celle d'un des représentants de la Ville lors des premières séances d'audiences publiques les 11-13 mars derniers.

¹² www.infomine.com

¹³ Présentation d'Osisko, document DA53, mars 2009.

¹⁴ Notamment à cause a) de la perte de l'attrait de l'or comme valeur refuge suite à une reprise probable de l'économie mondiale au cours des prochaines années, b) de la reprise éventuelle de la valeur du dollar américain et d'autres devises au cours de la même période, c) d'un contexte géopolitique plus stable avec la venue de la nouvelle administration américaine, ainsi que d) la vente possible des réserves d'or des grandes banques centrales; e) il ne faut pas négliger non plus les pressions de plus en plus importantes à l'échelle internationale pour remettre en question l'éthique du marché de l'or, surtout celui issu de la production d'immenses mines à ciel ouvert de type « fort tonnage faible teneur » (voir entre autres articles de journaux et revues spécialisées sur le marché de l'or).

¹⁵ Ces inquiétudes sont d'autant plus grandes à moyen terme puisque Osisko prévoit soutirer le matériel à plus forte teneur dès le départ et en laissant davantage de stérile et de matériel à plus faible teneur pour les années subséquentes (voir entre autres Mémoire G Mining Services, 20 mars 2009; DA47). Dans ce contexte, et l'absence de garanties solides dès le départ, la Coalition s'inquiète de cette pratique « d'écramage » et de la vulnérabilité accrue du projet à des fluctuations à la baisse du prix de l'or à moyen terme, puisque les coûts de production augmenteraient et les revenus diminueraient en parallèle (teneur plus faible, plus de stérile, plus de transport, plus d'énergie, etc.). Ce scénario « d'écramage » favorise la sécurité et la rentabilité maximale du projet pour les investisseurs, mais non nécessairement pour les communautés d'accueil qui seraient (en l'absence de garanties solides) possiblement au prise avec des pertes d'emplois massives et un lourd passif environnemental en cas de fermeture prématurée.

La coalition se demande d'ailleurs s'il ne serait pas possible de bonifier l'étude de Dundee Capital (octobre 2008, DA39) référée par Osisko en y ajoutant : a) la listes des projets aurifères qui verront possiblement le jour à l'échelle de la planète au cours des trois prochaines années (avec leurs coûts de production et de capitaux estimés), de même que b) les coûts de production + capitaux de chacun des projets. Par ailleurs, cette même étude révèle que des entreprises comme Agnico Eagle, Goldcorp et IAMGOLD, qui opèrent (ou opèreront bientôt) toutes des mines d'or au Québec sont également dans une position comparable ou meilleure que celle d'Osisko : autrement dit, la plupart des mines d'or souterraines (ou petites fosses à ciel ouvert) performant encore très bien au Québec (et non pas les conséquences ou l'ampleur des risques environnementaux associés).

¹⁶ Sur plus de 150 mines, un seul cas de refus dans l'histoire du Québec : le projet minier Oka près de Montréal.

¹⁷ Selon toute apparence, le projet semble déjà avoir reçu l'aval du gouvernement, et ce, malgré les risques et les avertissements répétés soulevés par les critiques ou les opposants au projet. Par ailleurs, le déménagement de 60 maisons, le contrat de construction d'une ligne

électrique et la construction de plusieurs édifices publics laissent fortement supposer que le projet irait de l'avant, quoiqu'il advienne.

¹⁸ Voir notamment l'annexe 3 pour un résumé du rapport.

¹⁹ Voir notamment l'annexe 4.

²⁰ À titre d'exemples, les mines Casa Bérardi, Mouska, La Ronde, Goldex, Doyon et Beaufor généraient en 2008 entre 2 à 7 fois plus d'emplois par (1000) onces d'or produites (MRNF, 2009) comparativement aux estimations avancées par le projet Canadian Malartic d'Osisko. De plus, la durée de vie de ces mines s'étend de 12 à 34 ans, en comptant les réserves actuelles.

²¹ 30 à 50 % des résidus peuvent normalement être retournés sous terre à l'aide d'un remblai en pâte cimenté. La densification (réduction du volume), la désulfurisation (isoler la partie potentiellement toxique des résidus), le remblai sous terre et la réutilisation des résidus (construction, restauration des sites, etc.) constituent des modes de gestion beaucoup plus performants au plan environnemental que les méthodes conventionnelles (surtout lorsqu'ils sont combinés de façon intelligente et efficace pour réduire au minimum l'empreinte sur le territoire et les risques de contamination en surface - en particulier à long terme). Les mines à ciel ouvert « externalisent », en quelque sorte, ces coûts sociaux et environnementaux. (Voir notamment Bussière 2007 concernant les modes possibles de gestion des résidus miniers).

²² Osisko propose un modèle d'exploitation de type « *large scale, low grade, porphyry-type deposit* », qui consiste essentiellement à extraire de la « poussière d'or » à partir d'un immense volume de roche. C'est un type d'exploitation qui se répand de plus en plus sur la planète, surtout depuis les années 1990 avec le boom en Amérique latine, mais qui n'est pas encore entré au Québec (du moins, pas à l'échelle proposée par la compagnie Osisko). Mais ce type de mines est maintenant à nos portes avec au moins 4 projets envisagés en Abitibi-Témiscamingue depuis 2005, dont celui d'Osisko qui est le plus avancé... et en plein milieu habité.

²³ En ce sens, la quantité supplémentaire de minerai traité et de résidus générés par les mines à ciel ouvert n'est qu'un indicateur des quantités supplémentaires d'énergie nécessaire (concassage, broyage et transport) ainsi que de l'eau, du cyanure de sodium et des produits chimiques (voir entre autres : Algie 2002; Brooks et Subago 2002; Herbertson et Sutton 2002; Norgate et Rankin 2000, 2002 et Rankin 2003).

²⁴ Parfois accompagnées de mines à ciel ouvert de petite envergure.

²⁵ À titre illustratif, la mine souterraine en profondeur La Ronde compte plus d'or (exploité et en réserve) que le projet de « méga » mine à ciel ouvert que propose Osisko : 8,5 millions vs 6,25 millions d'onces d'or respectivement.

²⁶ Voir notamment l'[annexe 6](#).

²⁷ Plus spécifiquement des « méga » mines à ciel ouvert de métaux précieux et usuels.

²⁸ Montant mentionné par la compagnie lors de la première partie des audiences publiques.

²⁹ www.royalnickel.com/

³⁰ www.aurizon.com/s/NewsReleases.asp?ReportID=341038&_Type=News-Releases&_Title=Infill-Drilling-Increases-Mineral-Resources-At-Joanna

³¹ www.vantexresources.com/presse/com_09-03-2009.doc